

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entre piratage et ouverture possible de la publicité pour le cinéma à la télévision, la situation des distributeurs indépendants devient intenable

Alors que le rapport Lescure remis au Gouvernement au printemps dernier diagnostiquait un certain nombre d'évolutions majeures et proposait des pistes qui méritaient d'aboutir rapidement, deux mauvaises nouvelles sont tombées en l'espace de quelques jours : le transfert des compétences de la Hadopi au CSA, qui devait s'inscrire dans le cadre de la loi sur l'indépendance de l'audiovisuel public, est reporté et le principe de la taxe sur les appareils connectés n'a pas été retenu, au moins pour 2014.

Ces deux axes d'action étaient analysés par le rapport Lescure, salué lors de sa remise par la Ministre de la Culture, comme au cœur des moyens dont le Gouvernement pouvait se doter pour garantir au secteur de l'audiovisuel les conditions de sa mutation numérique en préservant son tissu industriel. Ils constituaient une proposition politiquement forte.

Quelques mois après la remise du rapport Lescure, le Gouvernement vient d'annoncer une grande loi sur la création qui inclurait désormais la culture à l'heure du numérique. Cette annonce sera-t-elle suffisante pour envoyer un message clair sur la volonté politique d'agir contre le piratage ? Devons-nous rappeler que, sur ce sujet, les chiffres témoignent d'un recul non seulement de la salle de cinéma, de la vidéo physique mais aussi du marché émergent de la vidéo à la demande qui accusait moins 6 % au premier semestre 2013 ? Et qu'en parallèle, le nombre de visionnages illicites de films sur le net se compte cette année encore en centaines de millions ?

Quant à la taxe sur les appareils connectés conçue pour corriger le transfert de valeur des acteurs historiques vers les nouveaux acteurs et accompagner la transition numérique des industries culturelles, l'enterrer équivaldrait à entériner une situation dans laquelle les nouveaux acteurs de la diffusion et de la consommation des œuvres ne contribuent pas au financement du secteur. Ce serait un renoncement sans précédent.

Enfin, si la levée de l'interdiction de la publicité pour le cinéma à la télévision en cours de discussion devait aboutir, ce serait l'un des moyens les plus puissants mis en place en France pour préserver la diversité de l'offre cinématographique qui disparaîtrait.

La régulation constitue le socle de la diversité et de l'ouverture sur le monde de l'industrie cinématographique défendue par les distributeurs indépendants et par toute une série d'acteurs de la filière. La remettre en cause ou ne pas l'adapter, c'est soumettre leur économie à une accélération des mécanismes de concentration qui laminent une diversité déjà fortement questionnée par ailleurs.